

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2016

Les actionnaires de la société Lafarge Ciments, société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams et dont le siège social est fixé à Casablanca – 6 route de Mekka – Quartier les crêtes, immatriculée au Registre de commerce de Casablanca sous le No 40 779, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 27 avril 2016, à 10 heures, au siège social, sous la présidence de Monsieur Marcel Cobuz, Administrateur Directeur Général.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, et a donné quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la distribution d'un dividende ordinaire fixé à 66 dirhams par action, et d'un dividende exceptionnel fixé à 20 dirhams par action, soit un dividende global de 86 dirhams par action, payable à compter du 26 mai 2016 aux guichets des agences Attijariwafa Bank.

Les états de synthèse 2015, tels qu'ils ont été publiés, n'ont pas été modifiés par ladite assemblée générale ordinaire.

CONTACTS MEDIAS :

Malika Youssoufine, Direction Ressources Humaines et Communication
Jamal Hyabi, Département Relations Publiques et Communication Externe

malika.youssoufine@lafarge.com
jamal.hyabi@lafarge.com